

Les initiatives de l'UE n'ont pas enrayeré le déclin des abeilles

© 09/07/2020 |  Terre-net Média

La Cour des comptes européenne estime dans un rapport publié jeudi que les initiatives de l'Union européenne pour la protection des abeilles n'ont pas permis d'enrayer leur déclin.

La Politique agricole commune (Pac) a même « contribué au problème et non à sa résolution », assurent les auditeurs dans un communiqué. « Jusqu'à présent, les initiatives lancées par l'UE pour **protéger les pollinisateurs sauvages** n'ont malheureusement pas été suffisamment ambitieuses pour porter leurs fruits », a déclaré Samo Jereb, responsable du rapport, cité dans un communiqué.

Après son « initiative » de juin 2018 sur la protection des pollinisateurs sauvages, la Commission a établi un cadre de mesures mais « les grandes politiques n'ont pas été substantiellement modifiées » pour en tenir compte, qu'il s'agisse de textes sur la biodiversité, sur la protection des habitats ou encore sur les pesticides, déplore **la Cour des comptes européenne**.

Sur les pesticides notamment, elle regrette que malgré la législation européenne, certains produits considérés comme responsables de la disparition d'abeilles continuent d'être utilisés.

Lire aussi : [Les abeilles, partenaires privilégiés des producteurs de colza semences](#)

« Ainsi, au cours de la période 2013-2019, 206 autorisations d'urgence ont été octroyées pour l'usage de trois néonicotinoïdes (l'imidaclopride, le thiaméthoxam et la clothianidine) dont l'application faisait pourtant l'objet de restrictions depuis 2013 et dont l'utilisation en extérieur est strictement interdite depuis 2018 », notent les auditeurs.

En ce qui concerne la Pac, déjà brocardée dans un précédent rapport pour son impact sur la biodiversité, le rapport relève par exemple que la gestion des **surfaces d'intérêt écologique** (SIE) n'a pas bénéficié aux pollinisateurs, car souvent les fleurs sauvages sur les terres en jachère sont coupées avant ou pendant la floraison.

Dans ses recommandations, la cour des comptes européenne demande notamment à la Commission d'évaluer si des mesures spécifiques en faveur des pollinisateurs sauvages devront être inscrites dans la nouvelle stratégie pour la biodiversité, attendue en 2021.